

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MERCREDI 31 MAI 2023

DELIBERATION	N°12/31-05-2023/346
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	19
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CECCOLI François-Xavier, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à ORSINI Pierre, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à MARTELLI Marina, IENCO Michel à CECCOLI François-Xavier, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MAURIZI Jean-André à ANDREANI Dominique, MICHELI Virginie à FAGGIANELLI François, PAOLI Jean-François à CIONI Gilles, PIACENTINI Céline à ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean, VENTURINI Stefanu à BENZONI Joseph, VESPERINI Nunzia à MANICCIA Christophe.

Membres Associés ayant participé : Mme, M.

ACQUAVIVA François, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Dispositif « Chèques Numériques » :

- **Actualisation du dispositif**
- **Prise en charge des dossiers enregistrés à la CCI au 31 mai 2023**

DISPOSITIF CHEQUES NUMERIQUES CCI de CORSE

Afin de soutenir la numérisation des entreprises insulaires, la CCI de Corse a décidé de cofinancer les initiatives dans ce domaine en lançant le 22 juillet 2022, une action sur le principe de l'attribution d'un chèque numérique.

Cette aide directe permet d'accompagner financièrement, avec le soutien de l'ADEC, les entreprises pour lesquelles le coût des prestations digitales apparaît toujours comme un frein à leur transition numérique, en les incitant à démarrer/ développer leurs projets dans ce domaine.

Le Bureau du 20 décembre 2022, par délibération N°03/20-12-2022, a acté la prolongation de la date de clôture du dispositif au 30 juin 2023 (date de dépôt des demandes).

Par ailleurs, le Bureau du 21 mars 2023 a validé la poursuite de la coopération entre la Collectivité de Corse et la CCI de Corse par le renouvellement sur l'exercice 2023 de la convention des actions économiques concertées. A travers cette convention, le budget disponible pour l'opération « chèques numériques » est de 100 000 €

▪ **Bénéficiaires :**

- Entreprises inscrites au RCS de Corse
- Créées 6 mois au moins avant la date de la demande
- Ayant un effectif inférieur à 20 salariés
- Ayant réalisé un diagnostic numérique auprès de la CCI de Corse

▪ **Dépenses éligibles :**

Dépenses de fonctionnement : Abonnement à des solutions digitales (création de site, marketplace, GRC), publicité digitale, solutions de fidélisation, achat de mots-clés, référencement, nom de domaine, hébergement, etc...

Dépenses d'investissement : Développement / acquisition de site Internet, achat de licences ou d'écrans de diffusion (hors voie publique), achat de logiciels (de partage, fonctions de base, métiers, gestion commerciale...), achat de module de vente en ligne, etc...

Les dépenses de matériel type ordinateur ou caisse connectée ne sont pas éligibles.

▪ **Nature de l'aide :**

La subvention est égale à 50% du montant HT des dépenses éligibles et plafonnée à 1 000 euros par entreprise.

Montant HT des dépenses éligibles	Montant du chèque
A partir de 250 €	125 €
A partir de 500 €	250 €
A partir de 750 €	375 €
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 1 250 €	625 €
A Partir de 1 500 €	750 €
A partir de 1 750 €	875 €
A partir de 2 000€	1 000 €

▪ **Prise en charge des dossiers de demande enregistrés à la CCI au 31 mai 2023 :**

.../...

Budget initial :	175 000 € (75 000 €+ 100 000 €)
Total engagé au 31 mai 2023 :	70 000 €
Budget disponible au 31 mai 2023 :	105 000 €

Vu la délibération de Bureau CCIC N°03/20-12-2022 du 20 décembre 2022 actant notamment le renforcement de la communication sur cette mesure, la connexion au futur COP et au SRDEII et la prolongation de la date de clôture du dispositif au 30 juin 2023 (date de dépôt des demandes) ;

Vu la délibération de Bureau CCIC N°04/21-03-2023 du 21 mars 2023 actant le projet de convention de mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDE2I entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la Collectivité de Corse / Agence de Développement Economique de la Corse ;

L'Assemblée Générale :

- **Acte la prise en charge des dossiers enregistrés à la CCI au 31 mai 2023 ;**
- **Mandate le Président, compte tenu de l'intérêt de cette opération, pour :**
 - **Renforcer la communication sur cette mesure ;**
 - **La connecter au COP conclu pour la période 2023-2027 et au SRDEII ;**
 - **Prolonger la date de clôture du dispositif au 30 juin 2023 (date de dépôt des demandes).**

Bastia, le 31 mai 2023

Le Président


Jean DOMINICI